« Diplomag », LE MAGAZINE DE LA DIPLOMATIE TOGOLAISE OFFICIELLEMENT LANCÉ

P.3

Le Ministre Yark sur l'affaire Kossi Thémanou contre force de l'odre

« Il n'est pas normal qu'au Togo un journaliste soit agressé par les forces de l'ordre dans l'exercice de son métier »

P.5

N° 380 du 22 Janvier 2014 / Prix: 250 Fcfa

LE MESSAGER

Hebdomadaire Togolais d'Informations Générales et de Publicités

Récépissé N° 259/21/04/HAAC
Maison de la presse, casier N° 61
Directeur de Publication
Tchaboré Bouraïma

Contact: 90 04 71 59
E-mail:
tchaboremessager@yahoo.fr
Imprimerie: Saint-Louis

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO (CCIT) RENFORCE LA CAPACITÉ DU NOTARIAT TOGOLAIS

P.2

Une station d'essence à Lomé

Augmentation des prix des produits pétroliers

LE GOUVERNEMENT JOUE À L'APAISEMENT ET ENVISAGE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

P.3

Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

Ouro-Djéri Issowè

A QUELQUES MOIS DE SA RETRAITE, LE DC OURO DJÉRI ISSOWÈ, RESTE AU CENTRE DE TOUTES LES CONTROVERSES

P.4

Brouille entre le personnel et la Direction Générale de FAN MILK

LE DG HANS PEDERSEN ACCUSÉ DE BAFOUER LES DROITS DE SES AGENTS

P.5

un camion de la société FAN MILK

LE CONSEIL NATIONAL DE LA JEUNESSE (CNJ TOGO) A ÉLU UN NOUVEAU BUREAU LORS DU DEUXIÈME CONGRÈS ORDINAIRE ÉLECTIF

Hier, le Conseil National de la Jeunesse (CNJ Togo) a organisé son deuxième congrès ordinaire électif. Tenu à l'hôtel le Berceau de Notsè, la rencontre a pour thème : « Apprenons à faire de la démocratie, le fondement du mouvement associatif des jeunes au Togo ». Son objectif est de faire le bilan de l'association et de renouveler les membres du bureau exécutif conformement aux dispositions statuaires qui veulent qu'en fin de mandat, le bureau exécutif organise une Assemblé Générale pour renouveler ses membres.

M. Kolani Gartieb, nouveau président du CNJ

La table d'honneur

Ainsi, pour Thierry Lakounon , président sortant du CNJ Togo, il s'était agit depuis la prise de fonction en 2008, de s'atteler à trouver un siège social à partir d'où organiser les activités. « Après l'avoir obtenu dit-il, nous nous sommes consacrés à la mise en place d'un plan d'actions national sur trois (03) ans à partir duquel nous avons déployé nos actions ». Pour « ce plan d'actions, la mise en place a été soutenue par le bureau régional Afrique de l'Ouest de l'OIF » a-t-il précisé. Il s'était agit par ailleurs, au cours de notre mandat de travailler à « la visibilité du CNJ, le renforcement de capacité, la promotion de l'éducation civique et citoyenne et des valeurs morales, mais également de faire un clain d'oeil en faveur de l'insertion socio professionnelle des jeunes » a ajouté Thierry Lakounon.

« Le CNJ est le cadre des opportunités qui vous sont offertes, vous permettant de discuter, d'échanger sur les différentes questions qui vous concernent : l'éducation, l'enseignement, la formation, la culture, la santé, l'emploi, le chômage... » a lancé M. Aho Tchangani, prefet de Haho, également présent lors de cette rencontre. Pour M. Yaotsé Vovor, directeur de cabinet du ministère en charge du développement à la base, le congrès intervient non seulement pour l'élection d'un nouveau bureau mais surtout à un moment où le CNJ a fondamentalement besoin d'un nouvel élan. « Pour ce qui concerne le ministère en charge du développement à la base, je puis vous rassurer de notre disponibilité à accompagner et à soutenir le nouveau bureau qui sortira de ce congrès » a-t-il précisé.

Par ailleurs, pour les grandes orientations de ce congrès, il s'agit de travailler sur la communication au niveau du CNJ ; travailler sur les bases juridiques des textes qui régissent la vie du CNJ ; l'acte de l'insertion socio économique des jeunes. En ce qui concerne le rapport financier, il en ressort que le gouvernement à investit de l'argent à hauteur de 41 330 000 FCFA tandis que les partenaires ont pour leur part financé le CNJ à hauteur de 85 482 500 FCFA. Soit un total de financement de 126 812 500 FCFA pour le mandat du bureau sortant.

Enfin, à la suite de l'élection du nouveau bureau, le présisent élu est M. Kolani Gartieb. Socilogue de formation, il est sécrétaire général de l'Alliance Internationale pour les Droits Fondamentaux de l'Homme. « Le CNJ est un cadre de concertation, de dialogue. Je ferais en sorte que les membres du CNJ soit concertés » a-t-il précisé. « Ma vision c'est un CNJ plus fort, plus concerté et qui force l'admiration de tous les partenaires et toutes les forces vives de la nation » a-il-ajouté.

Richard Komlan Folly

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU TOGO (CCIT) RENFORCE LA CAPACITÉ DU NOTARIAT TOGOLAIS

Du 15 au 17 janvier 2014, la CCIT à organisée la sixième université du notariat togolais. Elle était placée sous les thèmes : « Les grandes orientations du nouvel acte uniforme portant sur les sûretés » ; « Contribution de l'acte authentique à la sûreté des transactions et contrats d'affaires » ; « Manquement du notaire au devoir de conseil » ; « Les contreventions notariales ». L'objectif de cette sixième université de formation du notariat togolais est de réfléchir, de discuter et de former ses membres.

Au cours de la cérémonie d'ouverture de cette rencontre, la présidente des notaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Togo, Me Kadjaka Françoise dans son mot de bienvenu a mentionnée que cet événement marque une étape importante dans les processus d'amélioration et de renforcement de capacité. Pour elle, c'est une occasion de mettre l'emphase sur « le respect de la déontologie et de l'éthique de la profession notariale à travers les thèmes de la rencontre».

Me Kadjaka Françoise, présidente de la Chambre des notaires

Photo de famille

Me AhourouKomlanMissité, représentant du ministre de la justice pour sa part a d'abord félicité la chambre des notaires du Togo pour la réussite de cette rencontre annuelle de formation. Car il s'agit « d'améliorer les connaissances et les compétences, de renforcer les capacités des notaires togolais en vue de les conformer au contexte mondial en perpétuelle mutation. Il s'agit aussi de mettre les notaires togolais au même diapason des règles mondiales » a-t-il précisé. « Cette formation est sans nul doute une opportunité de retrouvailles. Elle constituera aussi certainement pour les uns et les autres, une occasion de partage de vos expériences et les bonnes pratiques. Ceci dans l'optique de rendre plus dynamique et plus efficace les actions de votre corps professionnel » a-t-il relevé à l'ensemble du notariat togolais.

Richard KomlanFolly

Augmentation des prix des produits pétroliers

LE GOUVERNEMENT JOUE À L'APAISEMENT ET ENVISAGE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le jeudi, 16 janvier 2014, le gouvernement togolais prenait la décision d'augmenter les prix des produits pétroliers et de celui du gaz domestique. Une décision qui a stupéfait les populations et les usagers des engins de toute nature. Grincements de dents par ci, insultes par là, ce sont là les réactions des togolais à l'encontre du gouvernement. L'Association Togolaise des Consommateurs par la voix de son Secrétaire national, Agouta Aladou, a réagi en qualifiant cette décision du gouvernement d'unilatérale, s'appuyant ainsi, sur la promesse faite par les autorités de par le passé d'impliquer dorénavant les acteurs dans une telle décision. Certains estiment que c'est de l'irrespect pour les populations que de les prendre au dépourvu comme cela. A tort ou à raison, chacun y va de son avis. Mais le gouvernement n'a pas tardé à réagir par le biais du ministre de la Planification et de l'Aménagement du Territoire Djossou Sémodji, pour donner les raisons de cette augmentation. « *Le gouvernement n'avait pas le choix compte tenu de l'évolution à la hausse des cours mondiaux et au gel depuis 2 ans du mécanisme automatique d'ajustement* », a expliqué le ministre qui évalue à plusieurs dizaines de milliards l'ardoise du gouvernement pour le budget 2013. « *Avec l'augmentation des cours mondiaux, nous sommes contraints de procéder à des augmentations régulières. Mais pour préserver le pouvoir d'achat des Togolais, le gouvernement a décidé de repousser au maximum cette hausse. La dernière remonte à juillet 2011. Le mécanisme automatique d'ajustement a volontairement été gelé pendant 2 ans afin de protéger les populations les plus vulnérables. Le Togo est un importateur net. Cela signifie qu'il est totalement dépendant de la fluctuation des cours. A un moment donné, il n'y a pas d'autre solution que d'augmenter les prix* », a poursuit le ministre Sémodji sur les antennes de la télévision nationale.

Une station d'essence à Lomé

En 2013, le gouvernement a débloqué environ 40 milliards fcfa pour subventionner les produits pétroliers. Ce qui constitue une perte considérable selon le ministre, qui aurait pu servir à soutenir d'autres couches plus défavorisées. Malheureusement ce qui n'a pas été le cas. L'on pense que le volume des subventions devrait baisser cette année 2014. D'où la nécessité de trouver des mécanismes pour combler le vide créé.

Une telle augmentation aura des effets néfastes sur la vie des togolais qui arrivent difficilement à joindre les deux bouts, la crise mondiale aidant. Et c'est pour atténuer ces effets que le gouvernement envisage des mesures d'accompagnement. L'annonce a été faite par la ministre Dédé Ahoéfa de l'Action Sociale. Elle prévoit une large concertation très prochainement, afin d'examiner les moyens de limiter l'impact de cette hausse sur les prix des produits de premières nécessités et de transports. Elle n'exclut pas en outre des discussions avec des partenaires sociaux, les partis politiques et des associations de consommateurs dans le but de mettre fin d'une manière progressive aux subventions du gouvernement sur certains produits comme l'essence, le diesel et le mélange. La marge dégagée pourrait servir à investir dans beaucoup de projets de développement, estime la ministre Dédé.

Si l'on peut accuser le gouvernement de ne s'être pas bien pris pour procéder à une telle augmentation, les explications données par le ministre de l'aménagement du Territoire supposent qu'effectivement le choix n'a pas été laissé au gouvernement dans cette affaire.

Le plus grand souhait, c'est que, vivement, les mesures annoncées puissent prendre corps afin d'éviter une sorte de deux poids deux mesures sur les populations.

L***M***

« Diplomag », LE MAGAZINE DE LA DIPLOMATIE TOGOLAISE OFFICIELLEMENT LANCÉ

C'est la salle de conférence du ministère des Affaires Etrangères qui a servi de cadre au lancement officiel de la revue de la diplomatie togolaise hier mardi 21 janvier 2014. Devant les diplomates accrédités au Togo, Robert Dussey, chef de la diplomatie togolaise, a relevé les objectifs de DIPLOMAG. C'est une revue qui permettra de connaitre la politique extérieure et intérieure du Togo selon le ministre. Un canal de diffusion privilégiée, une source de connaissance et de recherche. Diplomag sera à la disposition de ceux qui désirent améliorer leurs connaissances sur la diplomatie togolaise.

Tiré en 2500 exemplaires, le magazine Diplomag, œuvre de la plume aussi bien interne qu'externe, se fera le devoir de retracer les questions internationales et la position du

Les dilpômates accrédités au Togo

Le Ministre Robert Dussey

Togo sur ces questions. Pour le ministre Dussey, ce magazine est en quelque sorte « *un ambassadeur de la diplomatie Togolaise* ».

Il sera aussi question pour la rédaction de diplomag de faire souvent appel à de précieuses plumes pour enrichir des dossiers relatifs à la géopolitique, la géostratégie, l'économie internationale, l'ethnologie, l'environnement, le droit international et les relations internationales.

C'est également une revue ouverte aux suggestions et analyses des diplomates.

En définitif, diplomag est un outil efficace pour mieux faire découvrir le Togo en présentant une image succincte et globale de sa situation actuelle, mais aussi en apportant sa contribution sur les grands thèmes internationaux.

Pour ce premier numéro, diplomag revient sur les relations entre Lomé et Paris qui sont aux beaux fixex, les deux années de la présidence togolaise de l'UEMOA et le bilan des deux années que le Togo a passé au Conseil de Sécurité de l'ONU.

La rédaction

Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières

A QUELQUES MOIS DE SA RETRAITE, LE DC OURO DJÉRI ISSOWÈ, RESTE AU CENTRE DE TOUTES LES CONTROVERSES

Alors qu'il lui reste à peine 7 mois pour être admis à la retraite, l'actuel directeur de cabinet, Ouro Djéri Issowè continuerait de faire parler de lui. Ils sont nombreux, au ministère et dans les différentes directions du pays à dénoncer le comportement du directeur. Comportement qui met à mal le bon fonctionnement du ministère selon un cadre dudit ministère qui a requis l'anonymat.

En effet, Ouro Djéri Issowè, est le seul directeur de cabinet à avoir battu le record de longévité au Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières sous l'ère Faure. Fort de cet enracinement dont il se fait le privilège, il aurait créé un réseau qualifié de mafieux par certains et entretiendrait de la zizanie et de l'exclusion dans l'attribution des autorisations d'exploitation des bois de teck et autres. Aujourd'hui, il est au centre de toutes les controverses. Beaucoup l'accuse d'empêcher la mise à exécution d'un projet

Ouro-Djéri Issowè

devant restructurer le cabinet et les autres directions sur toute l'étendue du territoire. Des informations proches du ministère font état de ce que le DC Chercherait à mettre ses hommes de mains afin de continuer par avoir la main mise sur de nombreuses décisions. *«Que veut-il au juste »*, s'interroge un autre cadre visiblement furieux des agissements du DC. D'autres sources indiquent que le ministre André Johnson serait actuellement dans un embarras total. La majorité des cadres au sein du département se pose la question sur les véritables intentions d'Ouro-Djéri Issowè.

De nombreux efforts sont déployés actuellement en vue de donner une nouvelle forme de gouvernance dans l'administration togolaise. Le projet de réforme de l'administration qui est en exécution de nos jours se situe dans cette vision. Les gens comme Ouro-Djéri Issowè, loin de constituer un modèle recherché, reste une véritable gangrène au cabinet qui risque de saper tous ces efforts. L'on sait que ce ministère fait parti de ceux que beaucoup qualifie de ministères clés engrangeant d'énormes ressources financières avec l'exploitation du bois et son commerce. Voilà qui justifie le comportement du directeur de cabinet Ouro-Djéri Issowè qui ne veut rien lâcher même conscient qu'il part en retraite dans 7 mois. Etant entendu que son réseau risque d'être démantelé et mis à côté. André Johnson va –t-il laisser faire au risque d'être taxé de laxiste ? C'est la grande interrogation, surtout que lui-même n'est pas clean, d'après les informations.

En tout état de cause, il existe pas mal de dossiers « noirs » dans ce ministère. Ce qui fait que du ministre au planton, l'on se jette des peaux de bananes. Mais le DC qui est au centre de toutes les controverses devrait être plus sage et chercher à partir avec honneur, au lieu de se livrer à une « guerre » sans issue.

Nous y reviendrons

LM

Interview de M. Prosper Houenou, DG par interim du FNFI

« LE FONDS A POUR AMBITION DE CONTRIBUER À METTRE FIN À L'EXCLUSION FINANCIÈRE »

Repousser les frontières de l'exclusion financière. C'est l'ambition du gouvernement qui a annoncé la création du Fonds national pour la finance inclusive (FNFI). Il sera officiellement lancé le 24 janvier prochain.

L'objectif est de parvenir, d'ici 5 ans, à créer des emplois, à stimuler les activités génératrices de revenus et à aider au développement des micros entreprises. Au Total, 2 millions de personnes pourraient en profiter directement au Togo.

Pour Prosper Houenou , le directeur général par intérim, le FNFI doit réaliser en 12 mois ce que les banques et les organismes de microcrédit n'ont pas pu faire en 5 ans. Les effets seront immédiats et visibles, assure-t-il.

Republicoftogo.com *: Le projet est-il réaliste ?*

Prosper Houenou : Le Fonds a pour ambition de contribuer à mettre fin à l'exclusion financière. A peine 20% de la population a accès à la micro finance. Il existe une large frange de la population, solvable, mais qui n'y a pas accès. Nous voulons, à travers cette initiative, mettre fin à ce gap qui constitue un frein au développement.

C'est la raison pour laquelle nous devons faire en sorte que le microcrédit bénéficie aux agriculteurs aux artisans aux jeunes porteurs de projets ; bref, tous ceux qui peuvent faire tourner et prospérer l'économie.

Republicoftogo.com : *Pourquoi les institutions de microcrédit et les banques sont-elles si frileuses pour accorder des prêts, même modestes, aux populations rurales ?*

M. Prosper Houenou, DG par interim du FNFI

Prosper Houenou : Pour accorder des financements à ce type de population, il faut disposer de ressources importantes ; ce qui n'est pas forcément le cas. L'absence d'un Fonds de garantie est également un frein sévère. Raison pour laquelle nous allons le mettre en place. Le dispositif sera complété par un Fonds de facilitation qui permettra aux banques de refinancer abondamment le secteur de la microfinance. Les banques ne pouvant pas être présentes en milieu rural.

Nous voulons aller encore plus loin en proposant la banque mobile et en accordant des crédits sans épargne préalable.

Republicoftogo.com : *Peut-on s'attendre à des résultats rapides ?*

Prosper Houenou : Si le FNFI est correctement mis en place, les effets seront visibles très rapidement. Le Fonds doit réaliser en 1 an ce que les banques n'ont pas pu faire en 5.

Source : republicoftogo.com

Lu sur le net !

La vérité sur les matières grasses
L'huile de palme : AMIE OU ENNEMIE ?

Huile de palme et santé cardiovasculaire

Ennemie jurée de notre coeur et de nos artères ? Le médecin nutritionniste Jean-Michel Lecerf n'en est pas convaincu. "Une méta-analyse menée en 2010 a collecté les données de 21 études à travers le monde, sur les effets des acides gras saturés et les risques de maladies cardiovasculaires." Au total près de 350 000 sujets ont été suivis, pendant 5 à 23 ans. "Certaines de ces études concluaient à des risques accrus de maladies cardiovasculaires, d'autres à des risques diminués. Au final, le bilan est neutre quant aux effets de ces acides gras, quasiment à l'équilibre".4

Les acides gras saturés ne sont donc pas responsables à eux-seuls de maladies cardiovasculaires, ajoute le médecin nutritionniste : "Ces maladies sont plurifactorielles… L'alimentation joue un rôle, mais il faut aussi tenir compte de l'hérédité, du stress, de l'activité physique…".

"Près de 2 milliards de personnes possèdent des facteurs de risque majeurs sans le savoir", poursuit Guy André Pelouze, chirurgien thoracique et cardiovasculaire, créateur de l'Institut de recherche clinique. "La consommation d'acides gras saturés n'est que la partie émergée de l'iceberg. Il faut en tenir compte, mais elle est loin d'être le principal risque à surveiller".

Faut-il substituer l'huile de palme ?

Principe de précaution oblige, nombreuses sont les voix qui s'élèvent pour demander la substitution de l'huile de palme dans certains produits de consommation courante. Une fausse bonne idée selon les experts réunis par l'Institut de Recherche Clinique. Pour plusieurs raisons. Si l'huile de palme est utilisée dans certaines préparations, c'est avant tout pour sa consistance et sa tenue à température ambiante. "Cette tenue est justement liée à la quantité de graisses saturées", souligne l'ingénieur agronome Jean-Paul Jamet. "Dans bien des cas, les margarines ayant les mêmes propriétés résultent d'une hydrogénisation catalytique des huiles qui produisent des acides gras trans, qui ont l'inconvénient de se comporter de manière rigide et amplifient les défauts des acides gras saturés. L'huile de palme ne contient pas de ces acides gras trans. Elle est donc préférable, dans ce cas, aux huiles hydrogénées".

Mais le risque le plus important reste la substitution par des sucres. "Depuis l'ère du lowfat, instaurée afin de lutter contre l'obésité, les problèmes n'ont fait qu'empirer", affirme Guy André Pelouze. "Pour diminuer la consommation de lipides, les Occidentaux les ont remplacé par des sucres, souvent à index glycémique élevé. Cette substitution a été dénoncée comme augmentant de 33 % les risques de maladies cardiovasculaires"5 poursuit son collègue nutritionniste Jean-Michel Lecerf. "Ces glucides sont transformés en graisses par l'organisme (graisses endogènes) et sont beaucoup plus délétères pour la santé cardiovasculaire, mais aussi pour les problèmes d'obésité et les syndromes métaboliques", conclut Guy André Pelouze.

Avant de bannir de nos assiettes l'huile de palme, les pouvoirs publics devront évaluer consciencieusement le rapport risques/bénéfices d'une telle substitution. D'autres pays européens (Danemark) ont tenté de mettre en place une "taxe Nutella", sans succès6. Comme toujours, la solution se trouve dans la modération, avec un équilibre à trouver entre calories ingérées et exercice physique. La prise en compte de tous les facteurs de risque est aussi essentielle, pour cesser de blâmer une huile comme étant la seule cause de tous les maux. "Insistons sur l'importance de l'arrêt du tabac dans la prévention des maladies cardiovasculaires", martèle Guy André Pelouze. "Et sur la surconsommation de sucre, qui reste d'ailleurs l'ingrédient principal du Nutella, avant l'huile de palme".

Les prochaines discussions politiques sur cette huile prendront en compte ces effets sur la santé, mais aussi les questions environnementales que soulève la culture de palmiers dans les pays producteurs. Si un label existe déjà pour tenter d'instaurer une production raisonnée (label RSPO pour "Roundtable for Substainable Palm Oil"), les débats sur l'impact écologique de cette huile sont encore très loin d'aboutir à un consensus. Ce sont peut-être même eux qui risquent d'être les plus animés.

Violaine Badie

Brouille entre le personnel et la Direction Générale de FAN MILK
LE DG HANS PEDERSEN ACCUSÉ DE BAFOUER LES DROITS DE SES AGENTS

un camion de la société FAN MILK

Plus rien ne va entre le DG Hans PEDERSEN et ses agents. Il y a quelques jours, ceux-ci ont procédé à un débrayage sur le lieu de travail. Il est reproché au DG de piétiner les droits de ses agents en refusant de leur accorder certains avantages qui relèvent de leur droit. Il s'agit de l'assurance des familles des agents. A chaque fois que le problème est mis sur la table, Hans PEDERSEN jouerait à la diversion selon le personnel. « *Nous ne comprenons pas pourquoi nous sommes traités ainsi. Cette fois-ci, nous ne sommes pas prêts à baisser les bras* », a déclaré furieusement un agent. D'après certaines sources, une correspondance aurait été envoyée à l'inspection du travail et à plusieurs autres niveaux par les agents pour faire part de leur mécontentement et de leur détermination à faire comprendre raison au DG. Le paradoxe, c'est que les mêmes droits qui sont refusés aux agents exerçant dans la société au Togo sont accordés à ceux du Bénin. Une véritable pagaille estime un cadre de la société FAN MILK. Beaucoup d'autres agissements sont reprochés au DG Hans.

Le DG Hans PEDERSEN est consul du Danemark au Togo. Une personnalité que l'on croit être d'une certaine notoriété et qui n'avait donc pas besoin de se comporter ainsi.

A suivre

La rédaction

Le Ministre Yark sur l'affaire Kossi Thémanou contre force de l'odre
« Il n'est pas normal qu'au Togo un journaliste soit agressé par les forces de l'ordre dans l'exercice de son métier »

L'affaire est close. Le ministre de la Sécurité, Yark Damehane, a présenté ses excuses dimanche après l'incident survenu il y a quelques jours entre un journaliste stagiaire de Focus Infos et les forces de l'ordre.

Kossi Themanou avait été bousculé par des gendarmes alors qu'il réalisait un reportage sur une opération de sécurité urbaine.

'Il n'est pas normal qu'au Togo un journaliste soit agressé par les forces de l'ordre dans l'exercice de son métier », souligné M. Damehane, indiquant que des mesures disciplinaires seraient prises à l'encontre des responsables de l'incident.

'Les deux agents fautifs, un brigadier et un adjudant qui faisaient partie de

l'équipe de l'opération Entonnoir Ad'hoc et qui procédaient à la saisine du carburant frelaté, auteurs des violences sur le journaliste ont été mis aux arrêts', a précisé le ministre.

Nouveauté, un numéro vert (gratuit) sera prochainement mis en service afin que les journalistes et la population puissent signaler, le cas échéant, les comportements anormaux des membres des forces de l'ordre.

Précision importante donnée par Yark Damehane : il sera possible de dénoncer les rackets exercés par certains policiers et gendarmes.

Republiocfotogo.com et le messager

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie
MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

agetur - TOGO
Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo à Haute Intensité de Main d'Oeuvre

PROJET D'URGENCE DE RÉHABILTATION D'INFRASTRUCTURES ET DES SERVICES ÉLECTRIQUES (PURISE)

COMPOSANTE A : RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES
SOUS COMPOSANTE A4 : RÉHABILITATION DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE DE LOMÉ

Fourniture et installation d'équipements
pour la mise en place d'un laboratoire de test de lampes électriques à la Compagnie Energie Electrique au Togo

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL (AAOI)
N° 001/PURISE A4b/AGETUR-TOGO/2014

Lomé, le 20 janvier 2014

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le numéro 65300000 du 10 août 2009 de « Development Business ».
2. Le Gouvernement Togolais a reçu un don du Fonds pour l'Environnement Mondial pour financer la Sous Composante A4b (Efficacité énergétique) du Projet d'Urgence de Réhabilitation d'Infrastructures et des Services Electriques (PURISE), et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du marché de fourniture et d'installation d'un laboratoire de test de lampes électriques au Togo.
3. L'Agence d'Exécution des Travaux Urbains du Togo (AGETUR-TOGO) sollicite, en vue de la mise en place d'un laboratoire de test de lampes électriques, des offres sous plis fermés de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture et l'installation des équipements, y compris la formation à leur utilisation et à leur entretien. Il s'agit des équipements suivants :
   - **Système complet de spectrophotomètre et Colorimètre avec sphère intégrante** qui convient aux prises de mesures photométriques, colorimétriques et électriques des luminaires tels que les ampoules fluorescentes compactes (LFC), les lampes fluorescentes, les lampes HID (lampe à haute pression de sodium ou à vapeur de mercure), les LED etc, suivant spécifications ;
   - **Equipement de test de la durée de vie des ampoules LFC, suivant spécifications ;**
   - **Equipement de test de la torsion des culots** d'ampoules (E14, E27, E40 et B15, B22, G13, G15, G23) avec des j**auges pour le test des culots** d'ampoules, suivant spécification ;
   - **Equipement de test de la température; suivant spécifications ;**
   - **Equipement de test de la résistance à la tension électrique, suivant spécifications ;**
   - **Equipement de test de la résistance à la chaleur, au froid et à l'humidité, suivant spécifications ;**
   - **Bancs d'essai d'état de fonctionnement des ampoules de culots E14, E27, E40 B15, B22, G13, G15 et G23), suivant spécifications ;**
   - **Fournitures d'un local, éventuellement sous forme de conteneur pour abriter les équipements et l'espace de travail ;**
   - Tout autre équipement permettant le fonctionnement de l'ensemble des équipements ;

     Les services connexes concernent (les travaux d'installation des équipements, les raccordements aux réseaux nécessaires pour un fonctionnement autonome, la formation à l'utilisation des équipements).

4. Le marché est en un seul lot et la fourniture comprend l'ensemble des équipements tels que décrits dans les spécifications techniques et nécessaires pour le fonctionnement et permettant la réalisation des différents tests et essais sur les lampes électriques.
5. La passation du marché sera conduite par appel d'offres international (AOI) tel que défini dans les « Directives de passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits de l'IDA, édition courante », et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.
6. Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction Technique de l'AGETUR-TOGO, à l'adresse ci-dessous indiquée et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures et de 14 heures 30 à 17 heures TU, à compter du 20 janvier 2014.
7. Les exigences en matière de qualifications sont :
   Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :
   - d'ordre financier : avoir accès à des facilités de crédit au moins équivalent à trente pour cent (30%) de son offre en toutes taxes comprises (TTC), avoir réalisé durant les trois (3) dernières années un chiffre d'affaires moyen égal au moins, à deux fois le montant de son offre *en toutes taxes comprises (TTC) ; et*
   - d'ordre technique : avoir exécuté en tant que fournisseur principal au moins deux (2) marchés portant sur des fournitures d'équipements de laboratoires, de nature similaire au cours des trois (3) dernières années, pouvoir garantir l'existence d'un interlocuteur local à Lomé, et en cas d'attribution du marché, garantir la qualité et l'intégrité des équipements ainsi que leur parfait fonctionnement tel que spécifiés dans le DAOI.

8. Pour les entreprises nationales, les soumissions doivent être accompagnées des pièces administratives suivantes, datant de moins de trois (3) mois à la date de remise des offres:
   i) L'original du quitus fiscal de la Direction Générale des Impôts;
   ii) Attestation originale ou copie certifiée conforme de paiement des cotisations sociales de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS);
   iii) Attestation originale ou copie certifiée conforme de l'Inspection du Travail et des Lois Sociales (ITLS).
   iv) Attestation de non faillite,
   v) l'extrait du registre du Commerce
   vi) la carte d'opérateur économique

9. Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement ne sera pas octroyée aux soumissionnaires éligibles.
10. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres international complet en français à l'AGETUR-TOGO, contre paiement d'un montant non remboursable de Cinquante Mille (50 000) francs CFA. Le paiement sera effectué par virement sur le compte intitulé « AGETUR Fonctionnement N°701 012 140 033 56 02 » ouvert à ECOBANK Lomé. Les soumissionnaires désireux de recevoir le dossier par courrier express devront payer un montant complémentaire de Soixante Mille (60 000) Francs CFA. Le Dossier d'appel d'offres international pourra être également transmis par courriel (e-mail) après paiement.
11. Les offres devront être remises en trois (3) exemplaires dont un original à l'AGETUR-TOGO à l'adresse ci-dessous indiquée, au plus tard le **lundi 03 mars 2014** à *9 heures TU*. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
12. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents à l'adresse ci-dessous indiquée, le **lundi 03 mars 2014** à *9 heures 15 minutes TU*.
13. Les offres doivent être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant de UN MILLION HUIT CENT MILLE (1 800 000) FCFA.
14. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

AGETUR-TOGO,
1337 boulevard Jean PAUL II
Tél. : +228 226 14 46 / 226 46 84
Fax : +228 226 46 53
E-mail : ageturinfo@agetur-togo.com
LOME – TOGO.

La Direction Générale

TOGO TELECOM, UNE ENTREPRISE QUI MONTE

Depuis la connexion directe au câble sous-marin, les attentes sont nombreuses. Le chantier est vaste mais TOGO TELECOM compte sur un personnel mobilisé pour l'atteinte des objectifs.

REPARTIR SUR UNE NOUVELLE BASE

2013 a été marqué, à TOGO TELECOM, par la mise en fonction d'un nouvel organigramme et de nouvelles nominations. Par cette nouvelle organisation, la Direction Générale compte redynamiser le personnel pour faire face aux prochaines échéances. Dans les différentes directions, anciennes et nouvelles, tout se met en place pour un meilleur rendement en 2014.

SE SOUHAITER LES BON VOEUX

Un seul mot d'ordre motive les agents: "Ensemble on devient meilleur!". Ce slogan était encore fortement présent dans les voeux formulés par les différents responsables d'agence de l'intérieur du pays. Lors de la cérémonie de présentation de voeux, le Directeur Général a rappelé les efforts que chacun doit faire, à son nouveau poste, pour un rendement meilleur. Cet effort doit être continuel et quotidien afin que TOGO TELECOM continue d'exister.

FAIRE UN PAS DE PLUS A CHAQUE FOIS

La bonne manière de progresser, c'est de se fixer des objectifs concordant vers un objectif principal. Ceci, la Direction Générale a su l'insuffler à tout le personnel. Depuis 2007 que TOGO TELECOM s'est assignée comme mission de favoriser l'accès au haut débit à tous, cette manière de procéder a permis des avançées notoires sur plusieurs plans, à savoir, l'extension du réseau CDMA (illico, Helim Nomade), la pose de la fibre optique terrestre, un meilleur service du SAV, l'extension du réseau l'ADSL, l'aboutissement de plusieurs projets d'innovation et de rénovation et surtout la connexion directe au câble sous-marin. La baisse systématique des prix des outils et des tarifs de communication a largement contribué à une vulgarisation rapide des TIC au Togo. C'est en restant fidèle à cette philosophie que TOGO TELECOM apparaît régulièrement dans les 500 meilleures entreprises du continent.

2014: UN OBJECTIF COMMUN, UNE SEULE EQUIPE

"FACE A LA ROCHE, LE RUISSEAU L'EMPORTE TOUJOURS, NON PAS PAR LA FORCE MAIS PAR LA PERSEVERANCE". En citant cette assertion de Jackson BROWN dans son message de voeux au personnel, le Directeur Général de TOGO TELECOM a dévoilé la philosophie qui, selon lui, doit guider le personnel face aux défis présents et futurs. Le tout premier défi est d'exister en tant qu'entreprise capable de participer au développement du Togo. Tel doit être l'objectif de tous afin que, travailler comme un seul homme, devienne aisée.

Bonne Année

2014

Les années se succèdent mais ne se ressemblent pas.
TOGO CELLULAIRE vous remercie pour les quinze années de confiance et de fidélité,

avec le ferme engagement d'être encore plus proche de vous les années à venir, pour la satisfaction de tous sur le réseau Leader.
Pour cette année nouvelle 2014, le Directeur Général et l'ensemble de son personnel
vous présentent leurs meilleurs vœux de santé, de paix et de prospérité. Puisse Dieu, Tout-Puissant, vous bénir et vous garder tout au long de cette année.

La Direction Générale

TOGOCEL LE LEADER